

## Communiqué de Presse

**Genève, le 29 avril 2018. Une personne vivant avec le VIH qui s'était vu refuser le remboursement de sa trithérapie vitale par son assureur pour cause d'arriérés de primes est décédé en fin d'année dernière dans le canton des Grisons. (SonntagsZeitung, dimanche, 29 avril 2018 Aidspatient stirbt – Kasse zahlte Therapie nicht).**

Le Groupe sida Genève est choqué par cette tragédie parfaitement évitable et tient à exprimer toute sa sympathie à la famille et aux proches.

Il est parfaitement inadmissible qu'en 2018 en Suisse, une personne malade ou nécessitant un traitement pour une condition chronique grave puisse encore se voir refuser un traitement pourtant disponible et remboursé par l'assurance maladie. Il est encore plus scandaleux qu'on doive en arriver à ce qu'elle en meure.

Le droit à la santé et le droit d'accéder aux soins vitaux qui en découle sont des droits humains fondamentaux que la Suisse se doit de garantir.

Ce décès est une conséquence directe de la volonté du législateur fédéral de refuser les soins aux soi-disant mauvais payeurs. Cette volonté a été concrétisée dans l'article 64a, al. 7 de la LAMal et est plus communément connu sous le nom de « listes noires ». Ces listes permettent aux médecins, hôpitaux, pharmacies et caisses maladies de refuser les soins à un assuré dont le nom se trouve sur la liste.

Si un assuré ne peut payer ses primes ou ses participations aux coûts, l'assureur le met en poursuite et peut l'annoncer au canton pour inclusion sur la liste des assurés avec des arriérés. Les prestataires de soins peuvent consulter la liste et refuser la prise en charge à l'exception des soins d'urgence. La définition de ce qu'est un soin d'urgence est laissé à l'appréciation des assureurs.

Près de 33'000 personnes en Suisse se trouvent aujourd'hui sur les listes dans 9 cantons. Pour l'heure, aucun canton romand n'a introduit pareil dispositif. De nombreux traitements en Suisse sont hors de portée des ressources financières de la plupart des assurés. Le traitement antirétroviral coûte en moyenne CHF 1'600 par mois aujourd'hui.

Le Groupe sida Genève rappelle que la prise régulière d'un antirétroviral est une condition absolument nécessaire à la survie des personnes séropositives. Toute rupture de traitement peut provoquer un renforcement du virus dans l'organisme, une baisse des défenses immunitaires, et l'apparition de maladies opportunistes liées au sida. Par ailleurs, l'interruption du traitement entraîne la perte de l'indétectabilité du virus qui peut donc de nouveau être transmis.

Par ailleurs, toute interruption de traitement peut également causer une multiplication des résistances du virus aux antirétroviraux.

Nous sommes consternés et appelons à Monsieur le Conseiller fédéral Alain Berset ainsi qu'aux législateurs fédéraux à mettre fin à cette pratique indécente et honteuse et enfin permettre aux personnes souffrantes de maladies ou de conditions chroniques graves d'accéder à leur traitement quelle que soit leur situation économique.

### **Pour de plus amples informations :**

Sascha Moore Boffi, Chargé de Plaidoyer  
sascha.moore@groupesida.ch; +79 218 83 72